

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2022-07-20 Date de révision: 2026-01-22 Version: 2,0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CRM-DA-h

1.2. Autres moyens d'identification

Aucune information complémentaire disponible

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Solution d'étalonnage certifiée pour l'acide domoïque, pour utilisation en laboratoire seulement

1.4. Données relatives au fournisseur

Conseil national de recherches Canada
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1
T 1-902-426-8281



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac:
Amérique du Nord 1-800-535-5053
International +1-352-323-3500

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) : Attention
Mentions de danger (GHS) : Liquide et vapeurs inflammables
Conseils de prudence (GHS) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, Produit chimique sec, du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Dangers non classés ailleurs

Aucune information complémentaire disponible

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en poids)
Eau	AQUA Eau	n° CAS: 7732-18-5	96,02
Acide domoïque	Acide domoïque	n° CAS: 14277-97-5	0,0098
Acétonitrile	Acétonitrile Cyanure de méthyle / Cyanométhane / cyanométhane / acétonitrile	n° CAS: 75-05-8	3,97

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, l'acide domoïque peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vomissements, des crampes abdominales pouvant être fatal.
- Autres symptômes : Les symptômes neurologiques causés par l'acide domoïque comprennent la confusion, la perte de mémoire et la désorientation. L'exposition chronique à l'acide domoïque peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central, l'état confusionnel, des convulsions, la paralysie et le coma.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Aucune information complémentaire disponible

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Température de stockage	: 4 °C / 39,2 °F.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CRM-DA-h	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acide domoïque (14277-97-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acétonitrile (75-05-8)		
ACGIH	ACGIH® TLV® TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH® chemical category	Non classifiable comme cancérigène pour l'homme, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
OSHA	OSHA PEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL TWA (ppm)	40 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	137 ppm
NIOSH	NIOSH REL TWA (mg/m ³)	34 mg/m ³
	NIOSH REL TWA (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide transparent et incolore
Couleur	: Incolore
Odeur	: Léger éther
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 46 °C / 114,8 °F (5% acétonitrile / eau, v/v)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,99 g/mL
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Eau (7732-18-5)

DL50 orale rat	> 90 mL/kg (Source: FOOD_JOURN)
----------------	---------------------------------

Acide domoïque (14277-97-5)

DL50 intrapéritonéal souris	3,6 mg/kg
-----------------------------	-----------

Acétonitrile (75-05-8)

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
--------------------	---------------------------------

CL50 inhalation rat	26,8 mg/L/4h
---------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétonitrile (75-05-8)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	400 ppm Animal: rat, Guideline: other:

Danger par aspiration : Non classé

CRM-DA-h	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Eau (7732-18-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Acide domoïque (14277-97-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Acétonitrile (75-05-8)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, l'acide domoïque peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vomissements, des crampes abdominales pouvant être fatal.

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres symptômes	: Les symptômes neurologiques causés par l'acide domoïque comprennent la confusion, la perte de mémoire et la désorientation. L'exposition chronique à l'acide domoïque peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central, l'état confusionnel, des convulsions, la paralysie et le coma.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Acétonitrile (75-05-8)	
CL50 - Poisson [1]	1600 – 1690 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: <i>Pimephales promelas</i> [écoulement continu]) Source: EPA
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Daphnia magna</i>
CL50 - Poisson [2]	1000 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: <i>Pimephales promelas</i> [milieu stagnant] Source: EPA)
CE50 72h - Algues [1]	3560 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Phaeodactylum tricornutum</i>
CE50 72h - Algues [2]	9696 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Phaeodactylum tricornutum</i>
LOEC (chronique)	> 960 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Daphnia magna</i> Durée: '21 d'
NOEC (chronique)	960 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Daphnia magna</i> Durée: '21 d'
NOEC chronique poisson	102 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Oryzias latipes</i> Durée: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

CRM-DA-h	
Persistance et dégradabilité	Non établi

Eau (7732-18-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Acide domoïque (14277-97-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétonitrile (75-05-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRM-DA-h	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Acétonitrile (75-05-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,34

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN1993

N° ONU (TDG) : UN1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Flammable liquids, n.o.s. (Acétonitrile)

Désignation officielle pour le transport (TMD) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétonitrile)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3

Étiquettes de danger (DOT) : 3

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3

Étiquettes de danger (TMD) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1993

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
TMD N° ONU (TDG)	: UN1993

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 60 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Acide domoïque	n° CAS 14277-97-5
----------------	-------------------

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Acide domoïque	n° CAS 14277-97-5
----------------	-------------------

CRM-DA-h

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

15.2. Règlements internationaux

Aucune information complémentaire disponible

15.3. Règlement national

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2026-01-22
Date d'émission : 2022-07-20
Autres informations : Aucune
Version # : 2,0
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Indications de changement:

Mise à jour de la FDS

FDS HazCom 2024 - SIMDUT 2022 (Nexreg) 2026 CNRC

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.